

**TRAVAUX DE VOIRIE
POSE BRANCHEMENT EAU
3, RUE VOLTAIRE
BRONZO TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 60 du 04 Mars 2004 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du **08 Mars 2019** de l'entreprise BRONZO TP – M. BRUN Philippe
☎04.91.57.98.07 – sise : Z.I. Athélia 1 – BP. 145 – 13702 LA CIOTAT
(philippe.brun@eauxdemarseille.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : Les travaux de voirie pour la pose d'un branchement eau au n°3 de la Rue Voltaire, sont autorisés :

DU LUNDI 25 MARS 2019 AU VENDREDI 12 AVRIL 2019

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et un périmètre de sécurité sera établi pour les piétons.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou **par l'application informatique " Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.**

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **13 MARS 2019**



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.
Pour le Maire
Valérie BOURON
8ème Adjointe
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/MN